

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 05/2018

**Projet de budget pour
l'année 2019**

Lavey, le 23 octobre 2018

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2019.

Préambule

Donner un cadre aux chiffres, tout en respectant l'équilibre des recettes et des dépenses, est un exercice difficile auquel s'adonne la Municipalité chaque année. Il s'agit de peindre financièrement et au plus juste la nouvelle année, en veillant à ne rien omettre, au risque de devoir patienter une année pour réaliser des améliorations.

Compte tenu des projets importants dévoilés à la population, le présent budget s'inscrit comme un budget de transition. Pour 2019, la maîtrise des charges permettra de préserver le coussin de liquidités que possède la Commune depuis quelques années. Cela dit, de nombreux projets et investissements seront débattus en 2019 et devront faire l'objet d'une priorisation. Citons, le projet de construction d'une passerelle piétonnière sur le canal de fuite ou encore différents aménagements urbains. En cas de réalisation, les amortissements qui en découleront viendront s'ajouter à ceux déjà existants et impacteront de manière significative le budget à l'avenir.

Bases légales

Conformément à l'article 18, al. 2 du règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2019 se récapitule comme suit :

Opération	Désignation	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
+	Total produits	3 946 200	3 995 650	4 156 802
-	Total charges	4 231 310	4 375 180	3 939 186
=	Solde de fonctionnement	-285 110	-379 530	217 616
-	Prélèvements sur les réserves	49 200	50 800	43 233
+	Amortissement supplémentaires	12 100	12 100	0
+	Attribution aux réserves	112 000	136 400	416 931
+	Amortissements du patrimoine financier	41 540	59 740	63 254
+	Amortissements du patrimoine administratif	362 100	368 700	118 450
=	Marge d'autofinancement	193 430	146 610	773 017

Le tableau ci-dessus montre une certaine continuité entre les produits et les charges pour l'année 2019 et ceux de l'année 2018. Comme déjà annoncé en 2018, les amortissements du patrimoine administratif, principalement eaux et égouts, restent élevés par rapport aux années précédentes et représentent une part importante du budget.

Points particuliers

Certains postes nécessitent des explications particulières, que ce soit sur l'ampleur des variations ou au niveau de l'intention politique.

1. Service social – AJE (Accueil de jour des enfants – 71.3199)

La Municipalité travaille actuellement sur l'ouverture d'une petite structure d'accueil parascolaire à Lavey-Village pour la rentrée 2019 afin de se mettre en conformité avec la loi. Les coûts de l'accueil parascolaire étant mutualisés au sein du réseau Enfants Chablais, l'entier des coûts de fonctionnement de cette structure ne devra pas être supporté par notre Commune. L'augmentation de la consommation d'heures accroîtra légèrement la part globale de Lavey-Morcles aux frais du réseau. Par ailleurs, en 2019, les frais totaux du réseau augmenteront de manière sensible en raison de l'ouverture d'une structure au sein de de l'Hôpital Riviera Chablais. La conjonction de ces deux éléments provoquera une hausse globale de cette dépense estimée à Fr. 13'500.-. Les coûts de mise en place feront eux l'objet d'un préavis en 2019.

2. Impôts – Impôt sur le bénéfice net (21.4011)

Le Canton de Vaud a décidé d'introduire en 2019 déjà la RIE III (3e révision de l'imposition des entreprises). Pour mettre la Suisse en accord avec les usages fiscaux internationaux, cette évolution met fin aux régimes fiscaux préférentiels pour certaines multinationales et prévoit une totale égalité de traitement fiscal des entreprises, autour d'un taux unique. Pour rester compétitifs au niveau international, le taux choisi reste très favorable, si bien que la grande majorité des entreprises vaudoises verra leur taux d'imposition diminuer de manière substantielle. Le Canton de Vaud n'ayant pas attendu que le dispositif de la Confédération entre en vigueur, les Communes ne reçoivent qu'une modeste compensation votée par le parlement vaudois et visible sur le compte 21.4510 Participation cantonale (RIE III) à hauteur de Fr. 23'500.-

Cette diminution s'ajoute à une prévision de baisse de cet impôt sur la base des informations de taxation. Dès lors, par rapport au budget 2018, la baisse s'articule de la manière suivante :

Diminution conjoncturelle	Fr.	-11 000.-
Diminution liée à la RIE III	Fr.	-59 000.-
Compensation de la part du canton	Fr.	23 500.-
Diminution globale de l'impôt sur le bénéfice	Fr.	-46 500.-
Dont diminution liée à la RIE III	Fr.	-35 500.-

3. Liste des emprunts

Etablissement	Date	Taux	Emprunt	Amortissement	Immeuble/remarque
CPEV	2009 - 2019	2.8	850 000	sans	Salle polyvalente
PostFinance	2015 - 2025	0.55	975 000	50 000	Maison de Commune et Collège
PostFinance	2011 - 2021	1.61	1 400 000	50 000	Salle polyvalente
PostFinance	2017 - 2027	0.66	2 000 000	65 000	PGEE/PDDE Plambuit et Eglises
			5 225 000	165 000	

4. Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2018. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2018	Budget 2019	Ecart 2018-2019
11.3011	Traitement	159 800	172 500	12 700
22.3529	Alimentation du fonds de péréquation	381 000	430 800	49 800
65.3013	Soldes	145 000	159 000	14 000
71.3199	AJE	96 250	109 750	13 500
72.3515	Participation communale aide sociale	320 000	347 400	27 400
Total des variations les plus importantes (hors amortissements)				117 400

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2018	Budget 2019	Ecart 2018-2019
16.3141	Entretien Couvert	14 000	3 000	-11 000
16.3189	Prestations de services diverses	33 000	20 000	-13 000
33.3146.1	Entretien routes forestières	45 000	30 000	-15 000
32.3189	Frais facturés par des tiers	270 000	190 000	-80 000
33.3303	Amortissements chalets	29 740	8 740	-21 000
41.3185	Honoraires et frais d'expertise	30 000	20 000	-10 000
43.3311.2	Amortissement obligatoire PGEE/PDDE	17 600	5 100	-12 500
52.3522.3	Participation à l'enseignement – St-Maurice	150 000	130 000	-20 000
Total des variations les plus importantes (hors réserves)				182 500

Augmentation de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2018	Budget 2019	Ecart 2018-2019
21.4001	Impôt sur le revenu	-1 050 000	-1 090 000	40 000
21.4002	Impôt sur la fortune	-108 000	-120 000	12 000
21.4003	Impôt à la source	-30 000	-40 000	10 000
21.4510	Participation cantonale (RIEIII)	0	-23 200	23 200
22.4522	Péréquation dépenses thématiques	-74 000	-160 400	86 400
32.4355	Produit vente de bois	-86 000	-105 000	19 000
65.4521	Participation de communes aux frais SDIS	-95 000	-105 000	10 000
Total des variations les plus importantes (hors réserves)				200 600

Diminution de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2018	Budget 2019	Ecart 2018-2019
21.4011	Impôt sur le bénéfice net	-110 000	-40 000	-70 000
32.4516	Participations et subventions	-191 000	-100 000	-91 000
46.4341	Taxe unique de raccordement	-15 000	-4 000	-11 000
46.4342.2	Taxe d'épuration	-130 000	-110 000	-20 000
Total des variations les plus importantes (hors réserves)				192 000

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la Municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente.

Investissements et amortissements

Le tableau des investissements doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision.

Nous faisons également ressortir les amortissements qui grèvent le budget.

Objet	Préavis	Crédit accordé	Total investis-	Amortis-	Amortis-
			sement		
			Projet terminé	2019	futur
Patrimoine financier					
Chalets du Crêt et Martinaux (toitures)	03/2013	70 100.00	87 403.15	-8 740.00	
Réfection ancien arsenal Praz-Riond	14/2017	28 000.00		-2 800.00	
Sous-total patrimoine financier		98 100.00		-11 540.00	
Patrimoine administratif					
Réfection rtes Toveyres et cimetière	03/2015	90 000.00	76 540.00	-7 700.00	
Crédit d'études aménagement urbain	10/2015	60 000.00			-12 000.00
Crédit d'étude révision PGA	09/2015	105 000.00			-10 500.00
Réfection mur soutènement Morcles	11/2017	125 000.00	63 471.15	-6 400.00	
Maison de Commune				-30 200.00	
Collège				-19 500.00	
Couvert Villageois	02/2013	52 000.00	65 052.68	-6 550.00	
Temple	01/2017	716 623.00		-15 550.00	
Local Morcles	07/2015	69 720.00	78 542.90	-7 800.00	
Chalet Brûlé	08/2015	150 000.00	136 442.05	-4 400.00	
Adduction eau potable années 1 à 3				-28 000.00	
Adduction eau/égouts/épuration années 4 à 6				-3 700.00	
Déplacement conduite eau potable LLB	01/2013	61 200.00	54 312.18	-2 000.00	
Amélioration approvisionnement en eau Eslex	20/2015	240 000.00		-8 500.00	
PGEE/PDDE Plambuit/Bex	22/2015	2 110 000.00		-69 500.00	
PGEE/PDDE Borbeux	03/2017	3 646 000.00		-121 400.00	
PDDE Lavey-les-Bains	04/2017	545 000.00		-18 000.00	
Caserne	12/2017	160 000.00			-6 000.00
Sous-total patrimoine administratif		8 130 543.00		-349 200.00	-28 500.00
Total financier + administratif					
		8 228 643.00		-360 740.00	-28 500.00
Subventions et participations					
Eglise	01/2017	716 623.00		-25 000.00	

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Mise aux normes de l'éclairage public et remise en état des installations électriques
- Construction d'une passerelle sur le pont du canal de fuite
- Aménagement d'un trottoir le long de la route du Stand

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 05/2018 du 23 octobre 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2019 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 30 octobre 2018.

